



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE-DES-TISSERANDS**  
**ÉCOLE BAIE-SAINT-FRANÇOIS**

**Procès-verbal de la première séance du Conseil d'établissement tenue le 4 septembre 2019 à 19 h 00, à l'école de la Baie-Saint-François.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme Jeanne Briand, parent	M. Jasmin Lecompte, enseignant
M. Nicolas Briancourt, parent	Mme France Therrien, enseignante
M. Philippe Lavallée, parent	M. Martin Laroche, enseignant
Mme Vicky Daoust, parent	M. François Quenneville, enseignant
Mme Julie Frappier, parent	Mme France Rodrigue, enseignante
Mme Sophie Laplante, membre de la communauté	Mme Marie-Eve Brière, technicienne en travaux pratiques (soutien)
Mme Maryse Primeau, agente de réadaptation (professionnel)	

**PARTICIPAIT ÉGALEMENT**

Mme Marie-Josée Meloche, directrice

**ÉTAIENT ABSENTS**

M. Pierre-Marc Gendron, parent  
Mme Mireille Bélisle, membre de la communauté  
William Vigneault, étudiant  
Thita Khunn, étudiante

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La présidente, madame Jeanne Briand, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance. L'assemblée est ouverte à 19h01, il y a quorum.



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Martin Laroche appuyé par Mme Vicky Daoust, et résolu:

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 26 JUIN 2019**

Il est proposé par M. Nicolas Briancourt, appuyé Mme Julie Frappier, et résolu:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 26 juin 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4. SUIVI(S) AU PROCÈS-VERBAL :**

Il n'y a aucun suivi pour ce procès-verbal.

**5. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019-2019**

CONSIDÉRANT l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat de préparer et d'adopter le rapport annuel contenant un bilan de ses activités dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante et de transmettre une copie à la Commission scolaire.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme France Therrien, appuyé par Mme France Rodrigue, il est résolu d'adopter le rapport annuel 2018-2019 tel que déposé:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N° de la résolution  
ou annotation

**6. CONTRAT DES PHOTOS 2019-2020**

CONSIDÉRANT l'article 91 de la Loi sur l'instruction publique, pour l'application de l'article 90, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire et dans le cadre du budget de l'école, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution des utilisateurs des biens ou services offerts.

Mme Meloche nous informe de la présente situation. Après consultation de tous les documents concernant le conseil d'établissement 2018-2019, le point concernant le contrat des photos 2019-2020 n'avait pas été discuté. Elle nous présente donc la proposition de la compagnie avec laquelle nous faisons affaire depuis quelques années.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Martin Laroche, appuyé par M. Nicolas Briancourt, il est résolu :

QUE le conseil d'établissement signe un contrat avec Studio NANC pour l'année scolaire 2019-2020. Au cours de l'année scolaire 19-20, les membres du conseil d'établissement se positionneront sur l'octroi d'un contrat pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7. CHOIX DU MATÉRIEL DIDACTIQUE ET COÛTS DES OBJETS 2019-2020**

CONSIDÉRANT l'article 96.15, alinéa 3 de la Loi sur l'instruction publique qui donne à la directrice de l'école le mandat d'approuver, sur proposition des enseignants..., dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;

CONSIDÉRANT qu'avant d'approuver les propositions, la directrice de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 7, alinéa 2 de la Loi sur l'instruction publique, ce droit à la gratuité ne s'étend pas aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation**

CONSIDÉRANT la consultation pour l'achat du matériel didactique de l'élève;

Mme Meloche nous informe qu'il manque deux cahiers d'exercices. En SA1 (secondaire adapté 1), il faut ajouter un cahier d'exercices en histoire au coût de 23.05\$ et en SA2 (secondaire adapté 2), il faut ajouter un cahier d'exercices en science au coût de 22\$. De plus, il y avait déjà des cahiers modulaires sur la facturation. Ces frais seront retirés à la suite de l'ajout des frais engendrés par les cahiers d'exercices. Ceci implique donc une modification au niveau de la facturation pour les élèves visés par cette démarche. À la suite de l'approbation par le conseil d'établissement, les parents seront informés par l'envoi d'une lettre.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jasmin Lecompte, appuyé par Mme Maryse Primeau, il est résolu tel que déposé :

QUE le conseil d'établissement approuve le choix du matériel didactique pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **8. DÉROGATIONS, SORTIES ET SERVICES**

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la programmation des activités scolaires qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.

Mme Meloche nous présente les activités/sorties nécessitant une dérogation à l'horaire et/ou campagne de financement :

Dans le cadre du cours de formation préparatoire au travail (FPT), les enseignants aimeraient faire diverses sorties sportives dans la municipalité (ex : patinage extérieur, pistes cyclables, marche, etc.). Ce sont des activités gratuites et une lettre d'autorisation sera envoyée aux parents avec la description de l'activité et la date.

Dans le cadre du cours de formation préparatoire au travail (FPT), les enseignants aimeraient faire diverses activités de bénévolat. Par exemple, monter le site du festival des couleurs à Rigaud à la mi-octobre. Les frais de transport en autobus seront assumés



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

par l'école. Une autre serait de monter le site de la nuit des sans-abris et également, ramasser des pommes au verger. De plus, des sorties pédagogiques sont prévues, comme la visite des vergers Leahy, d'une entreprise de betteraves à Sainte-Clotilde et de l'usine de filtration à Valleyfield. Les frais de transport en autobus seraient assumés par l'école.

Dans le cadre du programme PSE, il y a eu un achat de 30 vélos et casques avec le fond Desjardins. Les enseignants prévoient donc faire des sorties à vélo dans la municipalité en septembre lorsque les élèves auront deux cours d'éducation physique de suite. Ce sont des sorties gratuites et une lettre d'autorisation sera envoyée aux parents avec la description de l'activité et la date.

Dans le cadre de de l'activité parascolaire « Club Aventure Loisirs 2019-2020 », le comité demande l'autorisation de faire une sortie sur une base volontaire au Laser Game Évolution au Quartier DIX30 le vendredi 18 octobre 2019 en soirée. L'activité est au coût d'environ 30\$ et est ouverte à tous les élèves de l'école. Une lettre d'autorisation sera envoyée aux parents avec la description de l'activité et la date.

Dans le cadre du programme GADAF [groupe adapté de développement autonomie fonctionnelle], les enseignants aimeraient faire une sortie pour aller cueillir des pommes afin de créer des liens entre les nouveaux élèves. De plus, les pommes seront utilisées pendant les cours de cuisine des semaines suivantes. Les frais de transport en autobus seront assumés par l'école. Une lettre d'autorisation sera envoyée aux parents avec la description de l'activité et la date.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Frappier, et appuyé de M. Nicolas Briancourt, il est résolu tel que déposé :

QUE le conseil d'établissement approuve les activités/sorties/voyages tel que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dans le cadre du programme PSE en 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire, les enseignants aimeraient faire une sortie de « Hiking » au Mont St-Hilaire à la fin du mois de septembre. Il s'agit d'une sortie sur base volontaire. Les parents des élèves désirant participer à l'activité devront déboursier les frais d'autobus et l'entrée qui se détaille à 3\$. Une lettre d'autorisation sera envoyée aux parents avec la description de l'activité et la date.



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

Dans le cadre du programme PEI en 2<sup>e</sup> secondaire, les enseignants font la demande d'effectuer une sortie le 3 octobre prochain au Musée Pointe-à-Cailière et dans le Quartier chinois. Les élèves qui ne participeraient pas à la sortie auraient un travail de recherche à faire à l'école. Les frais d'autobus et des visites représentent un coût de 43.95\$ par élève.

M. Briancourt et Mme Frappier se questionnent sur les balises des frais exigés aux parents des programmes particuliers (PSE et PEI). Ce point sera à discuter avec le CÉ 2019-2020. Mme Meloche fera les recherches à ce sujet et rencontrera les enseignants afin de discuter de ce point.

L'acceptation de ces deux sorties sera discutée lors du prochain CÉ.

Mme Meloche apporte une demande déposée par les équipes de Football Broncos afin de faire une « Cantine sportive » lors des matchs de football (environ 15 jours). Elle précise que cette « Cantine sportive » doit respecter la politique alimentaire de la commission scolaire. Un des membres de l'équipe à la certification du MAPAQ (avec documentation à l'appui) pour la manipulation des aliments à chaque partie. Il pourra ainsi superviser les opérations. Il y aurait entre autres d'offrir une cruche d'eau et des verres en carton, des fruits, des légumes, etc. Une recherche auprès des fournisseurs potentiels est à faire. Mme Meloche précise que les profits de cette campagne de financement annuelle seraient utilisés afin de payer les frais de physiothérapeute obligatoire aux équipes de football. De plus, ceci permettrait de réduire l'impact des coûts de cette activité chargés aux parents. En résumé, une demande d'autorisation de campagne de financement par la tenue d'une « Cantine sportive » lors des parties de football est déposée. Mme Meloche nous reviendra avec les menus et la tarification lors d'une prochaine séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Nicolas Briancourt, et appuyé de M. Philippe Lavallée, il est résolu tel que déposé :

QUE le conseil d'établissement approuve la proposition de campagne de financement sous forme de « Cantine sportive » tel que présentée. Le conseil d'établissement tient à être informé des démarches entreprises (tarification, menu, etc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

**9. PRÉPARATION ET ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11  
SEPTEMBRE 2019**

La tenue de l'assemblée doit être déplacée de l'auditorium pour cause de rénovation. D'un point de vue technique, le mieux serait de faire l'assemblée générale à la bibliothèque à 19h.

Un courriel et un envoi téléphonique seront envoyés aux parents pour les informer de la tenue de la rencontre pour élection des parents au conseil d'établissement. Il y a trois mandats de deux ans et un mandat d'un an de disponibles. De plus, des postes de substituts seront également disponibles. Nous remercions les parents et les enseignants qui quittent le conseil d'établissement.

Lors de l'assemblée, Mme Jeanne Briand présidera la séance et Mme Julie Frappier sera secrétaire.

**10. TRAVAUX DANS L'ÉCOLE**

La direction de l'école informe le conseil des deux chantiers en cours soit la rénovation d'un local de sciences (B-2088) et l'installation de nouvelles chaises à l'auditorium. M. Quenneville se questionne sur la raison pourquoi il y a des cours de mathématiques et non de sciences dans ce local cette année. Mme Meloche mentionne qu'il avait été décidé l'an dernier que pour 2019-2020, ce seraient des cours de mathématiques qui se donneraient dans ce local et qu'il y aurait des cours de sciences à partir de 2020-2021.

De plus, Mme Meloche nous informe sur l'annonce faite par le ministère au sujet du futur agrandissement de l'école.

**11. CORRESPONDANCE**

La présidente informe les membres du Conseil d'établissement qu'il n'y a aucune correspondance reçue.

**12. QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

M. Briancourt demande à Mme Meloche si elle peut se présenter aux membres du conseil d'établissement. Mme Meloche nous informe qu'elle est enseignante au primaire de formation. Elle est devenue directrice très jeune et cumule 17 ans



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

d'expérience à la direction. Elle a été directrice de deux écoles primaires; ainsi que directrice de l'école primaire-secondaire à Saint-Martine de la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands. Elle souhaite travailler en collaboration avec le personnel de l'école afin de continuer à faire rayonner l'école dans la communauté.

M. Briancourt se questionne au sujet de l'agenda qui n'est toujours pas arrivé à l'école. Mme Meloche explique que le fournisseur manque de main d'œuvre. De plus, il y a également un problème d'approvisionnement au niveau des cahiers d'exercices à la COOP, également dû à un manque de personnel. Finalement, les maisons d'édition sont en rupture de marchandise pour certains cahiers d'exercices. Toutefois, ils nous permettent de projeter certains documents en attendant.

À la suite d'une demande d'un membre du conseil d'établissement, Mme Meloche nous informe qu'il reste deux contrats d'enseignement en anglais à combler pour l'ensemble de l'école.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé de Mme Marie-Eve Brière, appuyé par Mme Jeanne Briand, et résolu:

QUE la séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
(Signature)

Mme Jeanne Briand, présidente

\_\_\_\_\_  
(Signature)

Mme Marie-Josée Meloche, directrice